



MAROEUIL adhère au système d'alerte Voisins Vigilants et Solidaires

Pour lutter contre l'insécurité, la commune a adhéré au système d'alerte Voisins Vigilants et Solidaires, une application qui permet de mettre en relation les habitants d'un même secteur gratuitement. Vous pouvez dès maintenant vous inscrire sur la plateforme :

www.voisinsvigilants.org (<http://www.voisinsvigilants.org>).

A quoi cela sert ?

L'objectif est de lutter contre l'insécurité. Dans les quartiers Voisins Vigilants, le ministère de l'intérieur constate une baisse de 40% des cambriolages, par an. Par ce dispositif, les habitants sont incités à adopter une attitude vigilante face aux cambriolages, autres délits et incivilités.

Lorsqu'un voisin vigilant constate un événement inhabituel, il prévient sur le site le ou les référents Voisins Vigilants qui eux sont en contact avec la gendarmerie. Attention, il ne s'agit pas de surveiller mais de veiller.

Grâce à ce système d'échanges, vous pourrez aussi partager, vos dates de vacances, publier des annonces, faire connaissance avec vos voisins...

Le système d'alertes Voisins Vigilants a été conçu pour être accessible à tous. Il informe instantanément chaque Voisin Vigilant dès qu'un événement potentiellement dangereux est signalé par un voisin ou la Mairie.

Comment créer votre communauté de Voisins Vigilants ?

Chaque voisin s'inscrit gratuitement et de façon sécurisée sur le site www.voisinsvigilants.org. Son profil est validé et il s'agit sous sa propre identité.

Il entre alors en lien avec ses voisins et la Mairie. Il peut envoyer un sms depuis un numéro centralisé pour informer d'un fait inhabituel.

Il peut aussi partager des services conviviaux (covoiturage, entraide, etc...)

De son côté la Mairie pilote la dynamique et a accès aux informations importantes concernant les voisins vigilants. Elle recevra les alertes émises par les administrés et déclenchera également les alertes « Mairie Vigilante et Solidaire ». Celles-ci seront envoyées à tous les inscrits par mail en cas d'évènement exceptionnel : cambriolage, démarchage abusif, route barrée...

La Mairie a enfin divisé la commune en deux secteurs, il y aura donc à Maroeuil deux communautés Voisins Vigilants et Solidaires.